

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit
Le 29 mars à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (13):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gille DAVID –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Jean PRORIOL – Xavier LIOGIER –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCHOUSE –
M. Louis SIMONNET –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –
M. Mathieu GIRINON (ayant pouvoir en l'absence de M. Jean-Paul DEGACHE) –

Etaient absents excusés (13):

. les membres ci-après :

M. Jacque FAURE – M. Ludovic GIRE –
M. René PASCAL –
M. Éric PETIT –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE –

M. Bernard GALLOT – M. Robert CLEMENCON –
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR –
M. Didier USSON – M. Jean-Paul DEGACHE –

—
Monsieur Luc JAMON a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2018.03.18**

Objet : Extension de l'ISDND – Gampalou – Monistrol sur Loire - Assistance juridique et contentieuse du SYMPTTOM.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que pour mener à bien le projet d'extension de l'ISDND et assurer la pérennité du site, 4 dossiers ont été déposés en Préfecture (conformément à la délibération n° 2017.03.16 en date du 31 mars 2018) :

- un **dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE)** au titre de la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- un dossier de **demande d'autorisation de défrichement** au titre du code forestier pour les parcelles 37, 38, 44 et 241 section AW,
- un dossier de **Déclaration d'utilité publique** afin d'acquérir la maîtrise foncière des parcelles 37, 38, 44, 45, 241 et 243 section AW par voie d'expropriation, au regard d'obligation de maîtrise foncière des parcelles supportant l'extension de l'ISDND,
- un **dossier de mise en compatibilité du PLU** de la commune de Monistrol sur Loire afin de rendre les parcelles compatibles avec l'activité de stockage des déchets, suite au projet d'extension de l'ISDND.

Afin de sécuriser ces différentes procédures, il est nécessaire de solliciter les services d'un cabinet d'avocat susceptible d'assurer d'une part une mission de conseil juridique et de représenter les intérêts du SYMPTTOM dans les instances contentieuses tant en demande qu'en défense.

L'article 30 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics dispense d'obligations et de mise en concurrence. Les prestations feront l'objet d'un marché à bon de commande dans la limite de 25 000 € HT annuel d'une part pour l'assistance contentieuse et d'autre part pour l'assistance juridique du SYMPTTOM. Le marché sera conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible deux fois.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 15 votants,

- **APPROUVE** le projet de marché avec la société SELARL pour l'exercice des prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse sur les bases des prix mentionnées dans l'acte d'engagement.
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous documents administratifs et accomplir toute démarche utile à la réalisation des présentes dispositions.

==--==

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,

À MONISTROL sur LOIRE

Le 29 Mars 2018,
Le Président,
Jean-Paul LYONNET